



Musée national
des beaux-arts
du Québec

Québec 

PLAN D'ACTION 2017-2018 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES



Musée national
des beaux-arts
du Québec

Québec 

Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
418 643-2150
1 866 220-2150

**MNBAQ
.ORG**



TABLE DES MATIÈRES

➤	Mot de la directrice et conservatrice en chef	3
➤	Contexte de l'élaboration de la mise en œuvre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	4
➤	Portrait sommaire de l'organisation.....	5
➤	Présentation du plan d'action 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées	6
➤	Bilan 2015-2016, 2016-2017.....	7
➤	Actions posées et mesures déjà en place pour favoriser l'accès des personnes handicapées aux immeubles, aux services et aux activités du Musée.....	8
➤	Tableau du plan d'action 2017-2018	11

Pour toute information sur ce plan d'action, vous pouvez communiquer avec le coordonnateur de services aux personnes handicapées :

Monsieur Daniel Morin
Chef de la sécurité
Musée national des beaux-arts du Québec
Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
Téléphone : 418 643-2150

MOT DE LA DIRECTRICE ET CONSERVATRICE EN CHEF

En tant qu'institution culturelle de premier plan au sein de la ville de Québec, nous tenons à ce que chaque personne qui visite notre complexe muséal puisse vivre une pleine expérience, riche en plaisir et en découvertes. L'accessibilité pour tous est au cœur même de notre mission, qui est principalement de faire connaître et de promouvoir l'art du Québec auprès de la collectivité. Dans le cadre de cette mission, il nous appartient de multiplier les portes d'entrée à l'univers de l'art et de réduire ou amoindrir toute contrainte qui pourrait nuire à l'ouverture que nous désirons offrir à tous.

Dans le but de favoriser l'accès au Musée, à ses expositions, ses activités et ses services, nous sommes conscients de l'importance des diverses actions à entreprendre pour identifier les obstacles nuisant à l'intégration optimale des personnes handicapées parmi notre clientèle. Dans cette optique, le MNBAQ met de l'avant, depuis plusieurs années, une série de mesures visant à favoriser l'accessibilité des personnes handicapées au Musée et à leur permettre d'exercer leurs droits, et ce, dans l'esprit de la *Loi visant à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur pleine intégration à la société*.

En juin 2016, le Musée a inauguré le nouveau pavillon Pierre Lassonde. Grâce entre autre au positionnement géographique de ce dernier sur la Grande Allée, l'ouverture du pavillon a permis d'accroître considérablement la fréquentation du Musée. De plus, ce nouveau pavillon répond à toutes les normes en matière d'accessibilité, normes que nous espérons dépasser dans un avenir rapproché.

Le MNBAQ renouvelle ainsi son engagement envers les personnes handicapées, en offrant un environnement comportant le moins d'entraves possible en vue d'accroître l'accessibilité à tous ses services. Il s'agit d'une démarche proactive qui nécessite la collaboration de tous les membres de la grande équipe du MNBAQ, et c'est avec fierté que nous continuerons à déployer les efforts nécessaires pour améliorer la situation des personnes handicapées et faire en sorte que leur expérience au Musée soit à la hauteur de leurs attentes.

La directrice et conservatrice en chef,





CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) préconise une approche de responsabilisation qui se traduit notamment par l'attribution de responsabilités à plusieurs acteurs gouvernementaux. Ainsi, l'article 61.1 de la Loi prévoit que les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants adoptent sur une base annuelle un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Plus précisément, la Loi prévoit que les plans d'action doivent déterminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités concernés et les mesures à prendre pour les éliminer.

Par son plan d'action visant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le Musée vise à faire état des réalisations accomplies depuis 2012 en matière d'accessibilité à ses lieux et services, ainsi qu'à prévoir la mise en application de mesures permettant de réduire, d'éliminer ou de prévenir les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Il se veut un outil en constante évolution qui sera mis à jour annuellement afin de répondre adéquatement aux besoins des personnes handicapées.



PORTRAIT SOMMAIRE DE L'ORGANISATION

Mission

Le Musée national des beaux-arts du Québec est un mandataire de l'État créé en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44) et a pour mission de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Selon les données au 31 mars 2017, le Musée a employé, au cours de sa dernière année financière, l'équivalent de 165 personnes comptant divers types d'emplois professionnels, techniques, de bureau et ouvriers.

Secteurs d'activités

Les activités principales du Musée, en lien avec sa mission, visent l'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée, leur gestion et archivage, leur conservation et leur diffusion. Elles visent également la programmation, la planification, la mise en espace et le montage des expositions du Musée ainsi que la publication des catalogues qui les accompagnent, ces expositions pouvant être présentées au Musée ou à l'extérieur par le biais d'expositions itinérantes. Elles visent enfin la planification, la coordination et la réalisation des outils, des activités et des programmes scolaires, éducatifs et culturels.

Deux directions administratives agissent en outre en soutien à la mission du Musée : La direction de l'administration et la direction du marketing et des communications, dont les activités respectives sont orientées vers la gestion des ressources humaines, financières, documentaires et matérielles, l'édition, les affaires juridiques, la sécurité, le service aux visiteurs, les communications, le développement des activités commerciales et la recherche de partenariats et de sources de financement.



PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2017-2018 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le plan d'action pour favoriser l'accès et l'intégration des personnes handicapées au Musée a été élaboré après discussions avec plusieurs intervenants représentant différentes unités administratives, dont la direction des expositions et de la médiation, le service des ressources humaines, le service des ressources matérielles (secteur du bâtiment et secteur de l'approvisionnement), ainsi que le service de la sécurité. Depuis son ouverture en juin 2016, deux plaintes ont été déposées concernant l'accès à certains lieux dans le pavillon Pierre Lassonde. Elles ont été examinées immédiatement et des correctifs furent apportés rapidement, lorsque cela était possible. Aucune demande d'accommodement n'a été reçue concernant la politique d'*Accès aux documents et services offerts au public pour les personnes handicapées*, de 2015 à 2017.

Ce plan d'action détermine :

- Les actions posées pour favoriser l'intégration des personnes handicapées aux activités du Musée depuis la parution du dernier plan d'action (2015 -2017) ;
- Les obstacles identifiés;
- Les mesures à adopter;
- Les mesures en place pour favoriser l'accès des personnes handicapées aux immeubles, aux services et aux activités du Musée.

Le tableau présenté aux pages 11 à 13 présente le plan d'action détaillé pour l'année 2017-2018.

Bilan 2015 - 2017

- Installation de portes motorisées entrée Sud du pavillon Central;
- Nivellement des dalles de granit de l'entrée Sud;
- Réfection des salles de toilettes du Baillairgé pour répondre aux normes en vigueur;
- Mise aux normes complète selon le code en vigueur de l'ascenseur # 3 (inscription en braille, hauteur des boutons, signal sonore);
- Prise de possession et ouverture du pavillon Pierre Lassonde qui répond aux normes en vigueur;
- Installation de portes motorisées dans les toilettes du niveau 1 du pavillon Pierre Lassonde;
- Fabrication et installation d'un comptoir d'accueil dans le pavillon Pierre Lassonde avec portion basse pour l'accès aux personnes handicapées;
- Aménagement d'un dépose-minute devant le pavillon Pierre Lassonde pour permettre aux personnes handicapées de se faire déposer à quelques mètres de la porte principale;
- Une démarche a été amorcée pour obtenir la visite d'une association représentant les personnes handicapées pour évaluer le nouveau pavillon Pierre Lassonde;
- Le site Web a été entièrement revue en 2015 et s'appuie sur les travaux de la Web Accessibility Initiative (WAI) et inclus les trois niveaux de priorité soit A, AA et AAA;
- L'accès aux lavabos et séchoirs à main des salles de toilettes du Pavillon Central (ancien Grand Hall) ont été mise à niveau pour permettre l'accès aux personnes en fauteuil roulant;
- L'absence de dispositif visuel reliés aux avertisseurs sonores d'évacuation a été partiellement réalisé dans le complexe (N.B. : le Pavillon Lassonde répond à cette norme). Ce dossier demeure actif en 2017;
- Le renouvellement de la formation fournie aux employés en contact avec la clientèle handicapé a été reporté à l'année 2017.



ACTIONS POSÉES ET MESURES DÉJÀ EN PLACE POUR FAVORISER L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX IMMEUBLES, AUX SERVICES ET AUX ACTIVITÉS DU MUSÉE

Accès aux activités et accueil des personnes handicapées

- ✓ Affichage à l'entrée du Musée d'une vignette remise par la firme Kéroul attestant que le Musée est accessible aux personnes handicapées;
- ✓ Existence d'un programme « Accès Musée » par lequel le Musée vise à accompagner divers organismes dans l'élaboration de projets, d'activités pédagogiques ou d'animations muséales adaptées aux modes d'apprentissage et aux intérêts des clientèles de ces organismes, dont certains œuvrent auprès des personnes ayant des incapacités physiques ou intellectuelles;
- ✓ Adhésion du Musée au programme d'accompagnement touristique et de loisir (via la vignette VATL);
- ✓ Transmission d'informations en vue de sensibiliser les responsables de l'approvisionnement sur l'impact de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale sur le processus d'approvisionnement, afin que ceux-ci tiennent compte des besoins des personnes handicapées (visiteurs et employés) dans le processus d'approvisionnement;
- ✓ Accès gratuit au Musée octroyé à la personne qui accompagne une personne handicapée, conformément à notre politique interne sur les gratuités.

Accès physique et services adaptés

- ✓ Portes motorisées pour :
 - Entrée principale du pavillon Pierre Lassonde;
 - Entrée principale Pavillon Central Nord et Sud;
 - Salle 1;
 - Salle 4;
 - Salles de toilettes du Pavillon Central;
 - Salles de toilettes du Pavillon Charles-Baillairgé (niveau RC et 1);
 - Salle de toilettes du pavillon Pierre Lassonde (niveau 0 et 1);
- ✓ Dépose minute devant le pavillon Pierre Lassonde pour permettre le débarquement/embarquement aisé des personnes handicapées;
- ✓ Nivellement des dalles de granit du parvis (nord et sud) du Grand Hall avec les seuils de portes pour un accès aisé par les utilisateurs de fauteuil roulant;
- ✓ Nivellement des dalles de granit donnant accès au jardin intérieur du Musée et adoucissement de la pente;
- ✓ Main courante dans le tunnel du pavillon Charles-Baillairgé;
- ✓ Rampe d'accès en béton à l'entrée de service de la sécurité afin d'accommoder, entre autres, les personnes handicapées;
- ✓ Rampe d'accès pour les salles 5 et 6 à l'intention des personnes ne pouvant utiliser les marches menant à ces salles;
- ✓ Installation d'une robinetterie à ouverture et fermeture automatique dans les salles de toilettes publiques du Musée pour permettre une utilisation plus aisée par les personnes handicapées;
- ✓ Nivellement du seuil des toilettes du pavillon Gérard-Morisset, pour un accès aisé par les visiteurs en fauteuil roulant. (Réalisé 2015-2016);

M **B**
N **A**
Q

- ✓ Mise aux normes complète selon le code en vigueur de tous les ascenseurs (inscription en braille, hauteur des boutons, signal sonore); (Finalisé en 2016);
- ✓ Directives données aux surveillants dans les salles d'ouvrir la porte pour les personnes handicapées;
- ✓ Aménagement d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées (avec vignette de la SAAQ) et identification au sol de ces derniers;
- ✓ Espaces de stationnement réservés devant l'entrée du pavillon Charles-Baillairgé et Gérard-Morisset pour les employés qui présenteraient un handicap ou une incapacité partielle temporaire nuisant à leur mobilité;
- ✓ Identification des salles de toilettes permettant d'accommoder les personnes handicapées;
- ✓ Accès à toutes les fontaines d'eau pour les personnes handicapées;
- ✓ Six (6) fauteuils roulants sont mis à la disposition des personnes handicapées pour la visite du Musée. Augmentation de ce nombre en période de grand achalandage;
- ✓ Adaptation des scénarios de visite commentée pour personnes handicapées (enfant/adulte);
- ✓ Dénéigement complet (sur le revêtement) du parvis avant du Pavillon Lassonde et du pavillon Central du Musée pour permettre aux personnes handicapées de circuler librement et d'accéder aux portes d'entrée;
- ✓ Dénéigement complet (sur le revêtement) pour le trottoir arrière du Pavillon Central;
- ✓ Dénéigement complet (sur le revêtement) des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées et du chemin d'accès menant à l'entrée principale;



PLAN D'ACTION 2017-2018

Priorité 1 : Des mesures doivent être mises en place le plus rapidement possible en fonction des ressources de l'organisation.

Priorité 2 : Une évaluation de la portée de l'obstacle et des mesures à prendre devra être faite.

Obstacle :

Évaluer l'accessibilité des personnes handicapées dans le nouveau pavillon Pierre Lassonde

Mesure : Démarche en cours pour obtenir la visite d'un (e) représentant(e) d'une association représentant les personnes handicapées

Unité administrative responsable : Coordonnateur des services aux personnes handicapées et Service des ressources humaines

Priorité: 1

Échéancier : Hiver 2018

Indicateur de résultat :

Obstacle :

Besoin de sensibiliser le personnel du service à la clientèle (accueil, boutique, sécurité et guides) en regard des problématiques que visent les personnes handicapées et mouvance du personnel dans ce secteur

Mesure : Renouveler la formation fournie aux employés en contact avec la clientèle visant à les sensibiliser sur les besoins des visiteurs handicapés, l'attitude à adopter envers ces visiteurs et les moyens de communication à utiliser selon leur incapacité et informer le personnel de l'accueil et de la sécurité des services adaptés que le Musée offre aux personnes handicapées

Unité administrative responsable : Coordonnateur des services aux personnes handicapées et Service des ressources humaines

Priorité: 1

Échéancier : En continu

Indicateur de résultat :

Obstacle :
Sous-représentation parmi le personnel du Musée d'employés ayant une incapacité

Mesure : Intégration des personnes handicapées via le programme d'accès à l'égalité en emploi du Musée.

Unité administrative responsable : Service des ressources humaines

Priorité: 1

Échéancier : En continu

Indicateur de résultat :

Obstacle :
Accès difficile aux salles d'expositions du pavillon Pierre Lassonde pour les personnes en fauteuil roulant

Mesure : Évaluer la possibilité d'installer un mécanisme permettant une ouverture plus aisée des portes des salles d'expositions. En l'absence d'un tel mécanisme, demander aux agents de sécurité d'ouvrir les portes aux personnes handicapées

Unité administrative responsable : Service des ressources matérielles et Service de la sécurité

Priorité: 2

Échéancier : En continu

Indicateur de résultat :

Obstacle :
Absence de dispositifs de signaux visuels reliés aux avertisseurs sonores d'évacuation. (Le pavillon Pierre Lassonde répond à cette norme)

Mesure : Évaluer les solutions possibles pour le reste du complexe

Unité administrative responsable : Service des ressources matérielles et Service de la sécurité

Priorité: 2

Échéancier : En évaluation

Indicateur de résultat :

Obstacle :

Disposition des comptoirs d'accueil, d'abonnements et du vestiaire, hauteur et mise aux normes du comptoir d'accueil/billetterie et vestiaire (Sera fait pour l'ouverture du pavillon Pierre Lassonde)

Mesure : Les comptoirs seront réaménagés en respectant des normes de hauteur et de dégagement en vue d'accueillir les personnes handicapées. La mise aux normes des comptoirs est prévue dans la requalification des espaces existants du Musée, en vue de l'ouverture du nouveau pavillon en 2016. (Comptoir d'accueil et vestiaire réalisé en 2016-2017)

Unité administrative responsable : Service des ressources matérielles

Priorité: 2

Échéancier : Hiver – printemps 2017

Indicateur de résultat : Réalisé